



Caisse commune de
Sécurité sociale de la Lozère

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE EN LIGNE, UN JEU D'ENFANT !



Connectez-vous sur votre compte

ameli.fr **caf.fr** |

Déclarez la naissance de votre enfant en mairie puis 5 jours après sur

ameli.fr

Connectez-vous à votre compte ameli, rubrique > **Mes démarches > Déclaration du nouveau-né** et complétez les informations demandées.

Un message de confirmation vous sera ensuite envoyé.

Mettez à jour votre carte Vitale en pharmacie. Votre enfant est inscrit sur votre carte Vitale et ses soins sont pris en charge.

Votre enfant sera rattaché au parent réalisant la démarche en ligne.

Vous pouvez demander le rattachement à l'autre parent sur votre compte ameli rubrique > **Mes démarches > Inscrire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent**

Pour bénéficier de ce service en ligne, la déclaration doit être faite avant les 6 mois de votre enfant né en France.

caf.fr

Connectez-vous à votre compte caf.fr, rubrique > **Mes démarches > Déclarer un changement > Déclarer une naissance** > et complétez les informations.

Vérifiez le récapitulatif et Validez.

Retrouvez votre récapitulatif dans la rubrique > Suivre mes démarches > Démarches en ligne.

Il est inutile de nous transmettre en plus l'acte de naissance.



Sur l'appli depuis
votre smartphone

Sur votre profil accessible dès l'écran d'accueil, **Déclarez une naissance** > complétez les informations demandées.

Le récapitulatif de votre déclaration de naissance s'affiche. Vous pouvez la modifier en cliquant sur le crayon. Cochez la case « j'ai pris connaissance des conditions générales d'utilisation... » et Validez.

